



Informations sur les objets qui seront traités lors de l'assemblée municipale ordinaire du lundi 20 juin 2016 à 20h00 dans la salle du conseil municipal

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2015

Le budget 2015 qui a été adopté par l'assemblée municipale le 10 décembre 2014 prévoyait un excédent de revenus de CHF 28'275.-. La quotité d'impôt, ainsi que les taxes, ont été fixées de la manière suivante :

Quotité d'impôt	1,65 unité
Taxe immobilière	1,1‰ de la valeur officielle
Taxe des pompes (de la compétence du syndicat OPRV)	6% de l'impôt cantonal, au minimum CHF 20.- et au maximum CHF 450.- pour les hommes et les femmes
Taxe des chiens	CHF 70.- pour les chiens au village et CHF 50.- pour les chiens de fermes isolées
Taxe pour l'alimentation en eau potable	CHF 1.50/m ³ d'eau consommée + taxe de base de CHF 11.- par unité de raccordement ^(UR)
Taxe pour l'assainissement des eaux usées	CHF 1.80/m ³ d'eaux usées + taxe de base de CHF 13.- par unité de raccordement ^(UR) + taxe cantonale de CHF 20.- par adulte
Taxe pour l'enlèvement des déchets	Taxe de base de CHF 80.- par adulte et de CHF 60.- à CHF 250.- par commerce, industrie, artisan, bureaux, etc.

Les faits marquants

Les comptes clôturent sur un excédent de revenus de CHF 80'844.33, alors que le budget prévoyait un bénéfice moins important, le résultat est ainsi meilleur de CHF 52'569.33. Bien que les charges aient été supérieures, l'élément marquant qui a influencé positivement ce résultat est dû essentiellement à un accroissement des recettes fiscales et de revenus provenant de la péréquation financière.

Au niveau des charges, des dépenses supplémentaires ont été engagées sous la rubrique des routes communales notamment pour le remplacement d'anciens luminaires et pour la réfection d'un chemin piétonnier. Dans le domaine de l'alimentation en eau, plusieurs fuites ont eu lieu sur le réseau d'eau communal ce qui a engendré d'importantes réparations. Les dépréciations ont également été plus importantes particulièrement dans le domaine des financements spéciaux de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Les dédommagements versés à des collectivités publiques, notamment pour l'école secondaire de Bienne, ont également plus importants.

La rubrique no 7 « protection de l'environnement » a enregistré la plus grande variation. Des transferts d'investissements entre les patrimoines financier et administratif ont engendré la dissolution complète du financement spécial pour le maintien de la valeur « FSMV » de l'alimentation en eau afin de permettre la dépréciation des investissements, alors que la réserve du FSMV de l'assainissement était suffisamment importante pour déprécier complètement les investissements de cette tâche. Ces écritures étant purement comptables, elles n'influencent pas le résultat final.

Les services autofinancés de l'alimentation en eau et de l'assainissement se sont soldés sur des bénéfices qui ont été attribués aux financements spéciaux pour l'équilibre de la tâche « FSET ». Afin d'équilibrer le compte des déchets, le montant du déficit a dû être prélevé sur les engagements envers le financement spécial. Le déficit est justifié par l'amortissement complet des « Moloks ». Les financements spéciaux de la taxe de séjour et de l'entretien des chemins ont également été alimentés.

Le compte annuel 2015 de la commune de Romont boucle au 31 décembre de la manière suivante :

Résultat avant dépréciations		
Revenus		CHF 1'077'228.40
Charges	-	CHF 826'866.27
Excédent de revenus bruts		CHF 250'362.13
Résultat après dépréciations		
Excédent de revenus bruts		CHF 250'362.13
Dépréciations harmonisées	-	CHF 65'781.00
Dépréciations complémentaires	-	CHF 103'736.80
Dépréciations du découvert au bilan		CHF -
Excédent de revenus		CHF 80'844.33
Comparaison du compte avec le budget		
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		CHF 80'844.33
Excédent de revenus du compte de fonctionnement selon budget	-	CHF 28'275.00
Amélioration par rapport au budget		CHF 52'569.33

Par rapport aux prévisions, les revenus ont progressé 23,7% alors que parallèlement les charges n'ont augmenté que de 18,2%, d'où l'amélioration constatée par rapport au budget de CHF 52'569.33.

Compte des investissements

Libellés	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Tâches financées par des recettes fiscales			
Investissements bruts	-	16'500.00	1'030.00
Recettes	-	-	-
Investissements nets	-	16'500.00	1'030.00
Financements spéciaux			
Investissements bruts pour des installations financées par des émoluments	223'301.10	-	73'412.95
Recettes	20'885.00	-	93'663.00
Investissements nets	202'416.10	-	-20'250.05
Administration générale			
Total des investissements bruts	223'301.10	16'500.00	74'442.95
Total des investissements nets	202'416.10	16'500.00	-19'220.05

Cette année, aucun investissement financé par les recettes fiscales n'a été effectué alors que le budget prévoyait une dépense de CHF 16'500.-, prévue pour lancer la première étape de la révision du plan de zone de la commune. Or, en raison de la révision de la loi bernoise sur les constructions, ces travaux ont à nouveau été reportés.

Les *investissements bruts* subventionnés par des financements spéciaux se sont élevés à CHF 223'301.10. Ils proviennent de la viabilisation du PQ « Les Oeuches », dont les dépenses afférentes aux financements spéciaux (alimentation en eau et assainissement) ont été corrigées du patrimoine financier au patrimoine administratif en passant par le compte des investissements. Ce sont donc CHF 92'491.- qui ont été activé au bilan pour l'alimentation en eau et CHF 130'810.- pour l'assainissement.

En ce qui concerne les recettes, la construction de nouvelles maisons ou l'agrandissement d'habitations a permis d'encaisser de nouvelles taxes de raccordement. Le plan général d'évacuation des eaux « PGEE » ayant été décompté, le canton a versé le solde de la subvention.

La rubrique 942 « **Immeubles du patrimoine financier** » enregistre une rentrée de CHF 29'739.- qui provient du solde de la contribution de la viabilisation de la route « Les Oeuches » qui a été facturée aux propriétaires.

Bilan

ACTIF

Patrimoine financier

Le patrimoine financier a augmenté de 1,7% pour se situer désormais à CHF 1'343'004.-. Ce sont les liquidités qui enregistrent la plus forte hausse, elles s'élèvent à CHF 648'474.-. Cette augmentation provient en partie du paiement de la dernière tranche du PQ « Le Pierrat » qui a engendré parallèlement la diminution des avoirs. Les placements ont également reculé suite au transfert des parts afférentes aux financements spéciaux du PQ « Les Oeuches » dans le patrimoine administratif. Les actifs transitoires enregistrent également une baisse par rapport à ceux comptabilisés en début d'année.

Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif a enregistré une hausse de 12% passant de CHF 274'672.- à CHF 307'570.- en fin d'exercice. Bien que des dépréciations obligatoires aient été effectuées sur les investissements propres, la progression provient du report des investissements.

PASSIF

Engagements

Alors que les engagements dans leur ensemble ont enregistré une augmentation de 56,3% pour s'élever au 31.12.2015 à CHF 183'737.-, les engagements courants, c'est-à-dire les créanciers, ont baissé de 18,9% parce qu'une grande partie des factures a pu être payée en fin d'année. Depuis 2015, la commune n'a plus de dette, tous les emprunts et autres prêts ont été remboursés. La hausse provient donc des provisions, qui ont été ajustées suite à la progression des recettes fiscales. Ces réserves qui servent à déprécier les pertes d'avoirs fiscaux et les éventuelles créances communales sont adaptées chaque année en fonction des montants ouverts, elles passent ainsi de CHF 35'928.- à CHF 48'600.- à fin 2015.

Passifs transitoires

Les passifs transitoires s'élèvent au 31 décembre 2015 à CHF 85'670.-, ce qui représente une hausse de 316,4%. Ce sont des factures établies d'avance en 2015 pour 2016 et des travaux commandés en 2015 qui ne seront réalisés qu'en 2016 qui expliquent cette importante différence.

Financements spéciaux

La rubrique de l'alimentation en eau a enregistré un excédent de revenus de CHF 4'445.- qui a été attribué dans le « FSET ». Les taxes de raccordement qui ont été facturées ont servi à déprécier partiellement les investissements. Le financement spécial pour le maintien de la valeur des installations « FSMV » a été alimenté d'un montant correspondant à 60% du coût du maintien de la valeur, soit CHF 15'614.-. Suite au transfert des investissements dans le patrimoine administratif, des dépréciations ont été effectuées par le biais du prélèvement total du « FSMV » qui se montait à CHF 31'228.-. Or, celui-ci n'était pas suffisant pour déprécier la totalité des investissements.

Le compte de l'assainissement des eaux usées a également comptabilisé un excédent de revenus de CHF 7'229.- qui a été attribué dans le « FSET ». Les taxes de raccordement qui ont été facturées ont servi à déprécier partiellement les investissements. Le financement spécial pour le maintien de la valeur des installations « FSMV » a été alimenté d'un montant correspondant également à 60% du coût du maintien de la valeur, soit de CHF 22'613.-. Suite au transfert des investissements

dans le patrimoine administratif, des dépréciations ont été effectuées par le biais d'un prélèvement partiel du « FSMV » qui a permis de déprécier complètement les investissements.

Afin d'équilibrer le compte des déchets, le montant du déficit de CHF 2'657.- a dû être prélevé sur les engagements envers le financement spécial qui se monte à CHF 26'703.- en fin d'exercice.

Le compte des contributions de remplacement d'abris n'a subi aucun changement, son financement spécial présente un total identique à celui enregistré en 2014. Il révèle un solde correspondant à celui communiqué par l'Office de la sécurité civile du canton de Berne.

Le financement spécial communal pour la taxe de séjour inscrit sous la rubrique du « Tourisme », a enregistré une augmentation de CHF 1'098.- justifiée par des revenus supérieurs aux dépenses.

Quant au financement communal « pour l'entretien des chemins », celui-ci est alimenté par le versement d'une contribution annuelle. Bien que le Conseil municipal n'ait prévu aucune contribution dans le budget en raison des entretiens prévus, le fonds a tout de même été alimenté de CHF 2'000.- au vu du bon résultat des comptes. Au 31.12.2015, il s'élève à CHF 13'962.-.

Récapitulation

Les dépréciations harmonisées ont été calculées au taux de 10%. Elles se sont montées à CHF 65'781.- alors que le budget ne prévoyait que CHF 44'810.-. La différence provient de la dépréciation de la valeur de remplacement du compte de l'assainissement.

L'excédent de revenus de l'exercice 2015 augmente ainsi la fortune nette, qui s'élève au 1^{er} janvier 2016 à CHF 1'049'129.-.

Les différents financements spéciaux enregistrent un recul de CHF 91'621.-, pour s'élever à fin 2015 à CHF 417'708.-, ce qui représente une baisse de 18%. Ils se composent comme suit :

Équilibre du service pour l'alimentation en eau	CHF 37'614.05
Alimentation en eau, maintien de la valeur	CHF -.-
Équilibre du service pour l'assainissement des eaux usées	CHF 172'370.25
Maintien de la valeur des install. du service p/l'assainissement des eaux usées	CHF 81'078.60
Équilibre du service d'élimination des déchets	CHF 26'702.60
Protection civile (contribution pour abris)	CHF 78'795.00
Taxes de séjour	CHF 7'186.-
Entretien des chemins	CHF 13'962.00

Le Conseil municipal a approuvé le présent compte lors de sa séance le 22.03.2016 et en recommande l'acceptation aux électrices et électeurs.

2. Prendre connaissance du décompte final de la réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Présentation du décompte final concernant la réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui se monte à CHF 71'281.40, alors que le total du crédit d'engagement voté par l'assemblée municipale était de CHF 65'000.-. Il présente ainsi un dépassement de CHF 6'281.40. Pour rappel, l'assemblée avait accepté un premier crédit le 27.06.2001 de CHF 47'000.- et plus tard un deuxième de CHF 18'000.-.

Ces travaux ont donné lieu à des subventions d'un total de CHF 29'218.- de la part du canton et de la confédération.

Libellés	Montants
Crédit d'engagement de l'assemblée municipale du 27.06.2001	CHF 47 000.00
Crédit d'engagement supplémentaire	CHF 18 000.00
Total du crédit d'engagement	CHF 65 000.00
Décompte TVA incluse	CHF 71 281.40
D'où un dépassement	CHF -6 281.40

Détail des coûts

Dates	Genre de travaux	Montant
ATB	Honoraires, planification	CHF 59 705.85
Laudet et Pial	Contrôles TV	CHF 11 575.55
Subvention cantonale et fédérale		CHF -29'218.-
Total des coûts		CHF 42 063.40

Ce décompte a été approuvé en séance du Conseil municipal du 11.04.2016

3. Divers et imprévus.

Présentation du projet de la nouvelle déchèterie par JL Schenk :

BENNE A VERRE



3 Couleurs séparations intérieures avec portes

Contenance totale: 13 m³

Dimensions: L: 445 cm / l: 182 cm / h: 182 cm

Hauteur des trous: 170 cm

Largeur compartiment verres blancs: 105 cm

Largeur compartiment verres bruns: 75 cm

Largeur compartiment verres verts: 265 cm



Déverrouillage des portes et cloisons par l'arrière

Autocollants d'information en français ou allemand.
À préciser à la commande



Nous espérons que ces quelques brèves informations vous auront donné une approche plus ouverte de l'ordre du jour de la prochaine assemblée municipale du lundi 20 juin 2016 à 20h00 à la salle du conseil municipal.

Votre présence * votre participation * vos questions témoigneront de l'intérêt que vous portez aux affaires communales

Avec nos cordiales salutations.

Municipalité de Romont
Au nom du Conseil municipal

Romont, le 17 juin 2016